

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_167-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-167

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) – DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour la durée du mandat,

L'article 1609 nonies du code général des impôts prévoit, dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis à la fiscalité professionnelle unique, la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Président de la Communauté de Communes ou son représentant participent de droit aux travaux de la commission.

La commission élit en son sein un président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président. La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

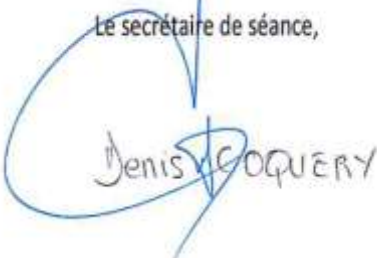
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à l'élection des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées composée d'un représentant par commune

- de désigner les membres ci-après :

Marie Agnès GARNIER représentant la commune d'Achères
Philippe GESLAIN représentant la commune d'Allogny
Joël COURVEAULLE représentant la commune d'Allouis
Bernard ZIMMERLI représentant la commune d'Aubinges
Magali ROUX représentant la commune d'Azy
Aurélien LAUNAY représentant la commune de Brécy
Etienne MONS-BORDERAS représentant la commune de Fussy
Franck JANSONNIE représentant la commune d'Henrichemont
Cécile BORY représentant la commune d'Humbligny
Odile BEDU représentant la commune de La Chapelotte
Jérôme VRILOR représentant la commune des Aix d'Angillon
Nicole BARDELOT représentant la commune de Menetou-Salon
Christophe PINSON représentant la commune de Montigny
Marie-Christine CANTIN représentant la commune de Morogues
Thierry BOUET représentant la commune de Moulins-sur-Yèvre
Maud PIERRET représentant la commune de Neuilly en Sancerre
Isabelle LEGERET représentant la commune de Neuvy Deux Clochers
Nicole PINSON représentant la commune de Parassy
Patrick PARFAIT représentant la commune de Pigny
Claire TURPIN représentant la commune de Quantilly
Christophe DRUNAT représentant la commune de Rians
Cédric FISCHER représentant la commune de Saint Céols
Dominique PERRAGUIN représentant la commune de Saint Eloy de Gy
Grégory MAISON représentant la commune de Sainte-Solange
Pierre-Yves CHARPENTIER représentant la commune de Saint Georges-sur-Moulon
Fabrice CHOLLET représentant la commune de Saint Martin d'Auxigny
Corinne SAUVAGE représentant la commune de Saint Palais
Emilie VALLENET représentant la commune de Soulangis
Cyril GRILO représentant la commune de Vasselay
Thierry COSSON représentant la commune de Vignoux-sous-les Aix

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
 Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_168-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-168

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **APPROBATION DE LA REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 2 500 000.00 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE**

Afin de financer les opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable sur l'ensemble de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, il convient de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 2 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 2 500 000.00 euros
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (échéance et intérêts prioritaires)

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

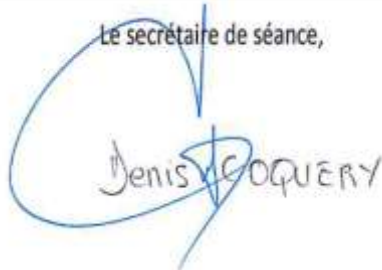
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 2 500 000.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de renouvellement des réseaux d'eau potable

- d'autoriser le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds ainsi que tout acte y afférent

- d'imputer les dépenses et les recettes au Budget Eau de la Communauté de Communes

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_169-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-169

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en créances éteintes au budget Principal, la somme de :

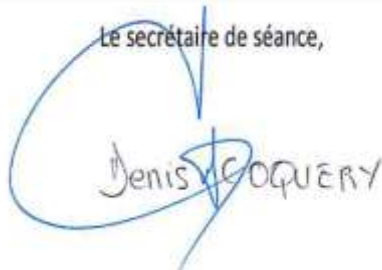
- **5 087.72 €** (4 267.33 + 820.39) pour des créances éteintes (centres de loisirs et crèches) suite à des procédures de surendettement sur la période de 2024 à 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 5 087.72 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget Principal – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_170-DE



Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-170

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en créances éteintes au budget ordures ménagères, la somme de :

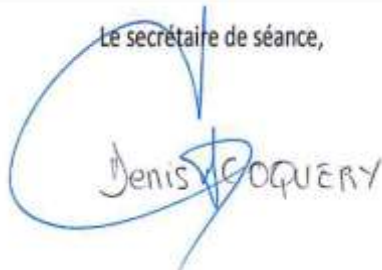
- **6 425.95 €** (3 076.65 + 563.58 + 2 785.72) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement sur la période de 2018 à 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour – 1 abstention (Gilles BENOIT) :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 6 425.95 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget Ordures ménagères – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_171-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-171

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET SPANC – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en créances éteintes au budget SPANC, la somme de :

- **140.00 €** pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement sur l'année 2019

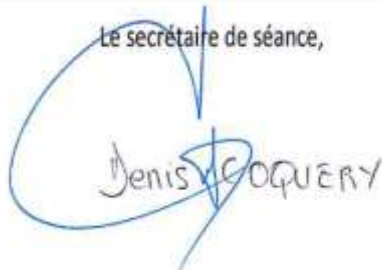
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 140.00 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- d'imputer la dépense au budget SPANC – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_172-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-172

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET EAU – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en créances éteintes au budget eau, la somme de :

- **2 321.21 €** pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement sur la période de 2021 à 2025

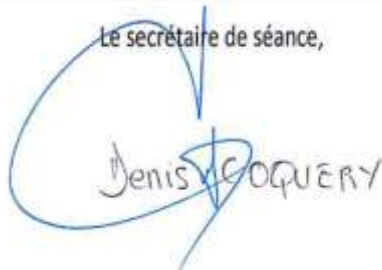
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 2 321.21 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision

- d'imputer la dépense au budget Eau – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_173-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-173

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en créances éteintes au budget assainissement, la somme de :

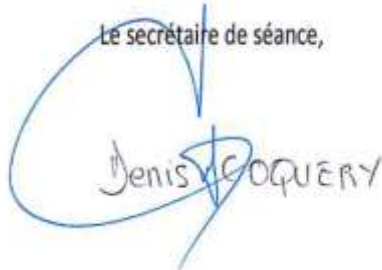
- **2 208.55 €** (1 118.50 + 1 090.05) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement sur la période de 2021 à 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 2 208.55 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget assainissement – article 6542 « créances éteintes »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_174-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-174

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES – ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur les créances au budget ordures ménagères, soit la somme de :

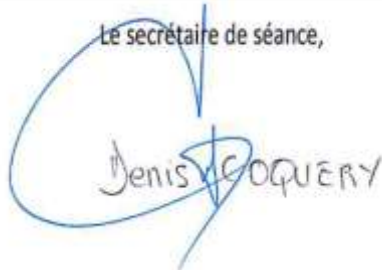
- **14 039.03 €** pour des créances admises en non-valeur sur la période de 2018 à 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour – 1 abstention (Gilles BENOIT) :

- d'admettre en créances en non-valeur la somme de 14 039.03 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget ordures ménagères – article 6541 « admissions en non-valeur »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_175-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-175

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET SPANC – ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur les créances au budget SPANC, soit la somme de :

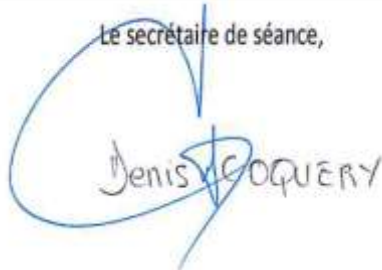
- **479.83 €** pour des créances admises en non-valeur sur la période de 2016 à 2022

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances en non-valeur la somme de 479.83 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget SPANC – article 6541 « admissions en non-valeur »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_176-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-176

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET EAU – ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur les créances au budget eau, soit la somme de :

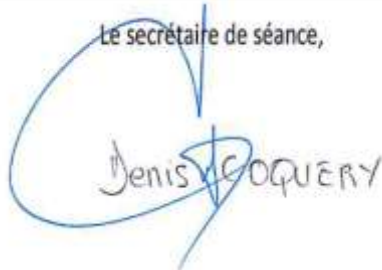
- **7 258.70 €** pour des créances admises en non-valeur sur la période de 2017 à 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances en non-valeur la somme de 7 258.70 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget eau – article 6541 « admissions en non-valeur »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_177-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-177

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION DES CREANCES EN NON-VALEUR**

Madame la Trésorière du SGC de Baugy demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur les créances au budget assainissement, soit la somme de :

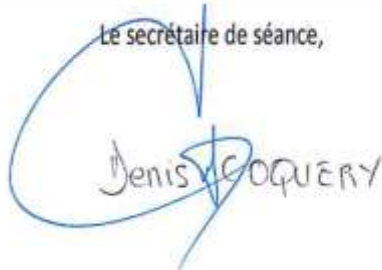
- **8 314.57 €** pour des créances admises en non-valeur sur la période de 2021 à 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances en non-valeur la somme de 8 314.57 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget assainissement – article 6541 « admissions en non-valeur »

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_178-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-178

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX RELATIF A LA RÉHABILITATION DU CHÂTEAU D'EAU DE SAINTE-SOLANGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment ses articles R2123-1 et R2131-12,

Afin de réaliser la réhabilitation du château d'eau de Sainte-Solange (18220), la Communauté de Communes a décidé de lancer un marché à procédure adaptée de travaux le 27 mai 2026, pour une remise des offres fixée au 30 juin 2026 à 12h00.

Les travaux sont répartis en deux lots :

- Lot 1 : Canalisations, Équipements hydrauliques et Électricité
- Lot 2 : Génie Civil

Une réponse à la solution de base était obligatoire ; des variantes portant sur la technique de réhabilitation de la cuve étaient admises à l'initiative des candidats, dans la limite de deux par candidat.

21 entreprises ont retiré le dossier de consultation sur la plateforme dématérialisée.

5 offres ont été reçues et déclarées conformes à l'issue de l'analyse des dossiers administratifs. Elles sont présentées par les entreprises suivantes :

- INDUSTRIE EAU ÉQUIPEMENT (I2E) – Lot 1
- SAUR – Lot 1
- RESINA – Lot 2
- TRASO – Lot 2
- TEOS qui se présente avec INDUSTRIE EAU EQUIPEMENT (I2E) – Lot 2

Suite à l’analyse des offres, une demande de négociation a été réalisée en date du 1^{er} septembre 2026, via la plateforme dématérialisée auprès des entreprises du marché, pour un retour des offres fixé au 9 septembre 2026 à 12h00.

Notre maître d'œuvre, le cabinet INFRALIM, a réalisé l'analyse des offres comme suit :

- **Tableau d’analyse des offres avant négociation :**

Lot 1 – Canalisations, Équipements hydrauliques et Électricité

Candidat	Montant HT	Note prix /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement
INDUSTRIE EAU ÉQUIPEMENT	78 531,00 €	4,53	40	43,53	2
SAUR	43 540,00 €	35,47	40	75,47	1

Lot 2 – Génie Civil

Les offres variantes proposées par RESINA et TEOS, portant sur une modification substantielle de l'accès à la cuve non conforme au CCTP (mise en place d'échelles en lieu et place de l'escalier hélicoïdal prévu), ont été jugées irrégulières et n'ont pas été analysées. Seules les offres de base ont donc été retenues pour le classement.

Candidat	Solution	Montant HT	Note prix /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement
RESINA	Base	341 798,26 €	6,85	46	52,85	3
TRASO	Base	243 521,00 €	28,31	56	84,31	1
TEOS	Base	278 186,40 €	20,00	45	65,00	2

• **Tableau d'analyse des offres après négociation :**

Lot 1 – Canalisations, Équipements hydrauliques et Électricité

Candidat	Montant HT	Note prix /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement
INDUSTRIE EAU ÉQUIPEMENT	78 531,00 €	4,07	40	44,07	2
SAUR	42 447,00 €	39,88	40	79,88	1

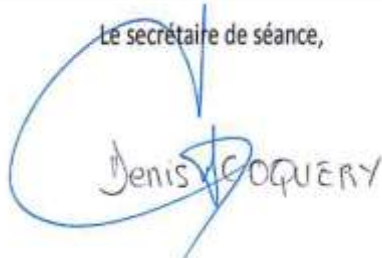
Lot 2 – Génie Civil

Candidat	Solution	Montant HT	Note prix /40	Note technique /60	Note totale /100	Classement
RESINA	Base	341 798,26 €	4,46	46	50,46	3
TRASO	Base	239 000,00 €	29,19	56	85,19	1
TEOS	Base	277 196,60 €	20,00	45	65,00	2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à procédure adaptée de travaux relatif à « la Réhabilitation du château d'eau de Sainte-Solange » - Lot 1 – Canalisations, Équipements hydrauliques et Électricité, à l'entreprise SAUR pour un montant de 42 447,00 € HT soit 50 936,40 € TTC
- d'attribuer le marché à procédure adaptée de travaux relatif à « la Réhabilitation du château d'eau de Sainte-Solange » - Lot 2 – Génie Civil à l'entreprise TRASO pour l'offre de base pour un montant de 239 000,00 € HT soit 286 800,00 € TTC
- d'autoriser le président à signer lesdits marchés et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget eau

Pour extrait conforme,
 Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
 Date de signature : 05/10/2026
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_179-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-179

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

- **APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA COMMUNE DES AIX D'ANGILLON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY RELATIVE A LA PHASE D'ETUDES PRÉALABLES POUR LA RÉFECTION DES VOIRIES : RUE DU GLACIS, RUE DE LA MOTTE, RUE DE L'AVENIR (RD 46) ET CHEMIN DE LA MESSE, SITUÉES SUR LA COMMUNE DES AIX D'ANGILLON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, et notamment son article L. 2422-12,

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la commune des Aix d'Angillon souhaitent conduire de manière coordonnée les études nécessaires à la réfection des voiries : rue du Glacis, rue de la Motte, rue de l'Avenir (RD 46) et chemin de la Messe, situées sur la commune des Aix d'Angillon. L'opération associe des ouvrages relevant des compétences respectives des deux collectivités.

La Communauté de Communes intervient notamment au titre de la réhabilitation du réseau d'eaux usées et de la réfection de la chaussée. La commune intervient notamment au titre de la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales, de la réalisation ou réfection des trottoirs, bordures et caniveaux, de la modernisation ou réfection de l'éclairage public, de l'enfouissement des réseaux et de la signalisation verticale et horizontale.

Afin d'assurer la cohérence technique de l'opération, de mutualiser les études et de limiter les nuisances aux usagers, il est proposé de conclure une convention sur le fondement de l'article L. 2422-12 du Code de la commande publique. Cette convention désigne la Communauté de Communes Terres du Haut Berry comme maître d'ouvrage chargé de la passation et du suivi administratif du marché commun de maîtrise d'œuvre, sans transfert de compétence entre les parties.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend une tranche ferme portant sur les études d'avant-projet sommaire et définitif, ainsi que deux tranches optionnelles portant respectivement sur les études de projet et la préparation du dossier de consultation des entreprises, puis sur l'assistance à la passation des marchés de travaux.

L'affermissement des tranches optionnelles devra être décidé conjointement par les parties.

L'enveloppe financière prévisionnelle du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC.

Après validation de l'APD, la répartition des frais sera effectuée au prorata des montants prévisionnels hors taxes des travaux relevant respectivement de chaque Partie.

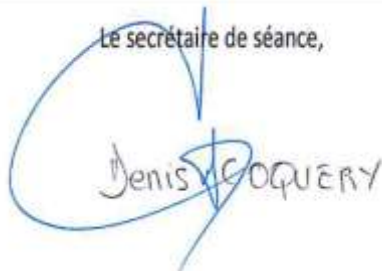
La convention est limitée à la phase d'études et, si les tranches correspondantes sont affermies, à l'assistance à la consultation des entreprises de travaux.

La passation et l'exécution des marchés de travaux devront faire l'objet d'une convention complémentaire préalablement approuvée par les organes compétents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée entre la commune des Aix d'Angillon et la communauté de communes Terres du Haut Berry relative à la phase d'études préalables pour la réfection des voiries : rue du Glacis, rue de la Motte, rue de l'Avenir (RD 46) et chemin de la Messe, situées sur la commune des Aix d'Angillon
- de désigner la Communauté de Communes Terres du Haut Berry comme maître d'ouvrage chargé, pour le compte des deux parties et dans les limites fixées par la convention, de la passation et du suivi administratif du marché commun de maîtrise d'œuvre
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal et au budget assainissement

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_180-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-180

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **ATLAS INTERCOMMUNAL DE LA BIODIVERSITE – APPROBATION DE L'ACHAT DE PANNEAUX PEDAGOGIQUES**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°260226-26 du conseil communautaire du 26 février 2026 relative à l'approbation de la convention de partenariat passée entre la communauté de communes Terres du Haut Berry et l'association Nature 18 pour l'élaboration de l'Atlas Intercommunal de la Biodiversité,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Atlas Intercommunal de la Biodiversité, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite valoriser et partager auprès du grand public les connaissances acquises sur la biodiversité du territoire.

Cette démarche s'inscrit notamment dans le projet ArTLAS, qui prévoit la création, au cours des quatre années de l'Atlas, d'œuvres monumentales de Land Art inspirées des données et enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire. Afin d'accompagner ces œuvres et de permettre aux habitants et visiteurs de mieux comprendre les espèces, les milieux et les enjeux de biodiversité qui leur sont associés, la Communauté de Communes prévoit la création et l'installation de panneaux pédagogiques autour des différents sites.

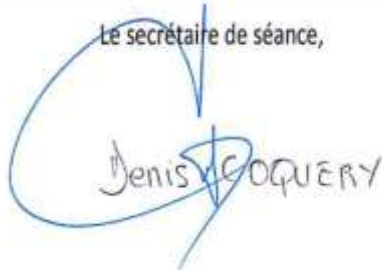
Considérant que ce projet fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80%, dans le cadre du programme LEADER, au titre de la fiche action n°3 relative notamment aux projets favorables à la transition écologique et à la mobilisation des acteurs du territoire.

Considérant les deux devis proposés par la société Pic Bois à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry comprenant, d'une part, la fourniture et la conception graphique de 90 panneaux pédagogiques, pour un montant de 52 840,80 € HT, et, d'autre part, la livraison et la pose de ces différents panneaux, pour un montant de 32 062,50 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le devis n° 07 de la société Pic Bois, d'un montant de 52 840.80 € HT soit 63 408.96 € TTC qui comprend la fourniture et la conception graphique de 90 panneaux pédagogiques ainsi que le devis n°09 de la société Pic Bois d'un montant de 32 062.50€ HT soit 38 475.00 € TTC qui comprend la livraison et l'installation de ces différents panneaux
- d'autoriser le Président à signer lesdits devis et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_181-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-181

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **CENTRE CERAMIQUE CONTEMPORAINE LA BORNE - APPROBATION DES TARIFS GRANDS FEUX 2026**

Pour cette douzième édition des « Grands Feux », l'Association Céramique La Borne (ACLB) et le Centre céramique contemporaine La Borne (CCCLB) valorisent l'engagement de la communauté des céramistes sur des enjeux de création, de production et de transmission. Plus que jamais, les Grands Feux 2026 permettent d'accéder aux rituels du travail de la terre et des cuissons. L'événement est pensé comme un espace de partage ouvert aux publics. Le parcours de visites se déploie autour de l'accès à plus d'une quinzaine d'ateliers, des expositions, des performances, des visites guidées, des conférences et ateliers de pratique pour enfants et adultes.

Dans le cadre de l'action un bol – une soupe, des bols fabriqués par les céramistes de la Borne, pourraient être achetés par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à 18 € TTC l'unité et proposés à la vente aux visiteurs à 25 € TTC l'unité.

En complément et toujours dans la promotion de l'évènement, cette année, des objets publicitaires seront en vente au CCCLB durant l'évènement. Le CCCLB achètera à l'Association Céramique La Borne 100 Tote Bag au tarif de 8 € pièce et 150 carnets au tarif de 5 € pièce. Le Tote Bag sera revendu 12 € l'unité, et le carnet 8 € l'unité. Par ailleurs, le CCCLB souhaite vendre des cartes postales « Grands Feux » à 2 € l'unité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs relatifs à l'action un bol-une soupe comme suit :

- Prix d'achat de 1 000 bols « Grands Feux 2026 » maximum aux céramistes : 18 € TTC l'unité
- Prix de vente des bols « Grands Feux 2026 » par la Communauté de Communes : 25 € TTC l'unité

-de fixer les tarifs relatifs à l'achat d'objets publicitaires comme suit :

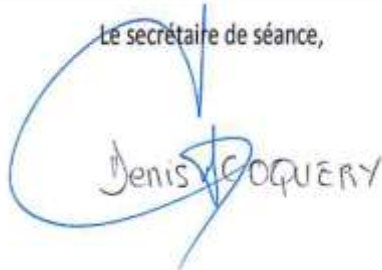
- Prix d'achat de 100 Tote Bag « Grands Feux 2026 » à l'Association Céramique La Borne : 8 € TTC l'unité
- Prix de vente des Tote Bag « Grands Feux 2026 » par la Communauté de Communes : 12 € TTC l'unité
- Prix d'achat de 150 carnets « Grands Feux 2026 » à l'Association Céramique La Borne : 5 € TTC l'unité
- Prix de vente des carnets « Grands Feux 2026 » par la Communauté de Communes : 8 € TTC l'unité

- de fixer le prix de vente des cartes postales « Grands Feux 2026 » par la Communauté de Communes à 2 euros l'unité

- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent

- d'imputer les dépenses et les recettes au Budget Centre céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

Denis COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_182-DE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-182

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BRÉCY DANS LE GROUPEMENT D'UTILISATEURS INOE**

Par délibération n°240621-190 en date du 24 juin 2021, la Communauté de Communes a coordonné l'achat du logiciel iNoé et de ses différents modules pour les communes et pour elle-même, afin de partager la base de données et d'obtenir des prix plus compétitifs.

A l'époque, plusieurs communes ont souhaité faire l'acquisition d'un ou de plusieurs modules : St Michel de Volangis/Soulangis, Allouis, Rians, Pigny/St Georges sur Moulon, Fussy, Les Aix d'Angillon et Menetou Salon et plus récemment, par délibération n° 020726-135 en date du 2 juillet 2026, la commune d'Henrichemont.

La commune de Brécly souhaite intégrer ce groupement d'utilisateurs pour son périscolaire et sa restauration scolaire de la manière suivante :

Le montant des différents modules se déclinent ainsi :

Acquisition (la 1^{ère} année)

- Accès Inoé :	750.00 € HT
- Module Périscolaire :	250.00 € HT
- Module Restauration scolaire :	550.00 € HT
- Module Pointage Mobile sur tablette :	380.00 € HT
- Remise commerciale grâce au groupement :	- 386.00 €
- Forfait mise en place de l'espace famille ou règlement Inoé avec PayFiP :	481.00 € HT
- Remise commerciale de moins de 3 000 habitants :	- 192.40 €
- Formation distancielle (1 ^{ère} année) : 801 € HT x 2 personnes =	1 602.00 € HT
- Remise commerciale grâce au groupement :	- 102 € sur le HT

▪ **TOTAL : 3 332.60 € HT soit 3 699.12 € TTC** (pas de TVA sur la formation)

A ces tarifs, il convient d'ajouter le coût de la maintenance annuelle et de l'hébergement du logiciel, soit :

- Contrat assistance technique pour l'année 2026 :	679.00 € HT
- Remise commerciale grâce au groupement :	- 139.00 € HT

▪ **TOTAL : 540.00 € HT soit 648.00 € TTC (TVA 20%)**

Modules	Prix HT avec remise	Prix TTC
Accès INOE + module périscolaire + restauration scolaire + module pointage + forfait mise en place	1 832.60 € HT	2 199.12 € TTC
Formation en distanciel	1 500.00 € HT	1 500.00 € TTC
Contrat annuel de maintenance qui sera proratisé dès la formation effectuée	540.00 € HT	648.00 € TTC

La première année, ce montant sera proratisé en fonction de la mise en service du logiciel jusqu'au 31 décembre. Les années suivantes, un avenant sera rédigé pour un remboursement par la commune de l'année complète, évolution tarifaire incluse.

Une convention sera signée pour l'année 2026 entre la commune de Brécy et la communauté de communes qui prévoit les conditions de remboursement à la communauté de communes selon les modules, accès et assistance choisis (modèle convention jointe en annexe).

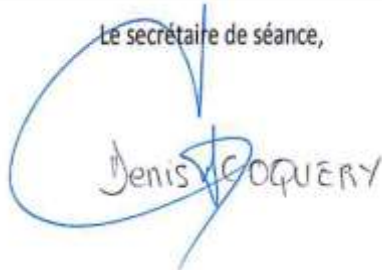
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs de répartition tels que proposés ci-dessus pour l'année 2026

- d'approuver la convention passée entre la communauté de communes Terres du Haut Berry et la commune de Brécy fixant les conditions et modalités de facturation

- d'autoriser le Président à signer les conventions et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_183-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-183

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **APPROBATION DE LA FACTURATION DES REPAS AUX FRANCAS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU BAFA TERRITOIRE DU 17 AU 24 OCTOBRE 2026**

Par délibération n°290224-33 en date du 29 février 2024, la communauté de communes a acté, pour 3 ans (années 2024, 2025 et 2026) le renouvellement de l'adhésion collective aux Francas du Cher.

Cette adhésion permet notamment : un accompagnement à la rédaction du Projet Educatif de Territoire (PEdT) et à son évaluation, la formation d'agents communaux (BAFA territoire) et communautaires (BAFA, BAFD), la mise à disposition d'animateurs pour les accueils de loisirs, la participation à des événements de la collectivité (Trail et Crazy Berry), l'obtention de label (centre à l'ère).

Cette adhésion a permis également la mise en place d'un BAFA dit « territoire » en février 2024. Ce dispositif sera renouvelé en 2026, du 17 au 24 octobre, pour former prioritairement les jeunes de + de 16 ans de notre territoire à un tarif préférentiel.

A cette occasion, la société Ansamble assurera la livraison des repas au sein de l'espace Joséphine Baker pour les stagiaires et les encadrants (22 personnes maximum par jour), en même temps que pour les enfants du centre de loisirs.

Il convient cependant de refacturer à l'Association des Francas du Cher les repas pris à l'occasion du stage BAFA territoire du 17 au 24 octobre 2026, au prix demandé par Ansamble soit 3.645 € TTC le repas, sur présentation d'un justificatif fourni par le prestataire de repas Ansamble.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le prix du repas à 3.645 € TTC
- d'approuver, dans le cadre de l'organisation du BAFA territoire du 17 au 24 octobre 2026, la refacturation des repas à l'Association des Francas du Cher au prix de 3.645 € TTC par repas
- d'imputer ces dépenses et ces recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_184-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-184

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

- **APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION ET D'ORGANISATION PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YEVRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES PETITES ET LES GRANDES VACANCES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DES FAMILLES RESIDANTS SUR LA COMMUNE D'ALLOUIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,

Suite au besoin exprimé par les familles fréquentant le centre de loisirs organisé le mercredi sur la commune d'Allouis et afin de faciliter l'accès à un accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances scolaires pour les enfants résidant sur la commune d'Allouis, des échanges ont été engagés avec la commune de Mehun-sur-Yèvre.

La proximité géographique de la commune d'Allouis avec Mehun-sur-Yèvre constitue en effet une solution adaptée pour ces familles du territoire.

Il est ainsi proposé de formaliser un partenariat permettant aux enfants domiciliés à Allouis d'être accueillis au sein de l'accueil de loisirs de Mehun-sur-Yèvre pendant les petites et les grandes vacances scolaires, dans des conditions définies conjointement par les deux collectivités.

Cette organisation a notamment pour objectif de permettre aux familles d'Allouis de bénéficier du tarif applicable aux familles résidant à Mehun-sur-Yèvre.

La Communauté de communes Terres du Haut Berry prendra en charge la différence entre le tarif appliqué aux familles extérieures à la commune de Mehun-sur-Yèvre et le tarif des familles résidant à Mehun-sur-Yèvre, selon le quotient familial de la famille.

Considérant l'intérêt de proposer aux familles résidant à Allouis une solution complémentaire d'accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances scolaires, notamment au regard de la proximité géographique de Mehun-sur-Yèvre,

Considérant la volonté de permettre aux familles concernées de bénéficier des mêmes conditions tarifaires que les familles résidant à Mehun-sur-Yèvre,

Considérant que la Communauté de communes prendra en charge la différence entre le tarif applicable aux familles extérieures et celui applicable aux familles mehunoises, en fonction de la fréquentation effective des enfants,

Considérant que la convention prendra effet au 19 octobre 2026, qu'elle est conclue pour une durée d'un an et qu'elle est reconductible tacitement chaque année pour une durée d'un an au maximum trois fois,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

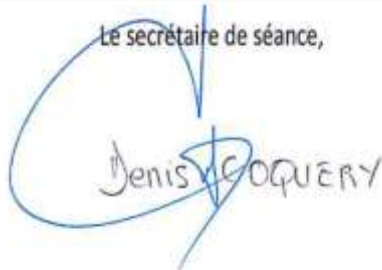
- d'approuver la convention de participation et d'organisation pour l'accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances scolaires des enfants des familles résidant sur la commune d'Allouis, passée entre la commune de Mehun-sur-Yèvre et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 19 octobre 2026 pour une durée d'un an et reconductible tacitement chaque année pour une durée d'un an au maximum trois fois.

- d'approuver le principe de la participation financière de la Communauté de communes correspondant à la différence entre le tarif applicable aux familles des communes extérieures et le tarif applicable aux familles résidant à Mehun-sur-Yèvre, calculée en fonction du temps de présence des enfants concernés et du quotient familial déclaré

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,
DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_185-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-185

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – ORGANISATION D'UN DEBAT**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,
Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Prise en application de l'article 40 de la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics, à l'instar du secteur privé, de participer au financement d'une partie des garanties de la protection sociale complémentaire de leurs agents quel que soit leur statut (titulaires, stagiaires, non titulaires permanent).

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux peuvent souscrire pour se garantir contre deux types de risques liés à la santé :

- Les contrats de santé ou mutuelle qui complètent les remboursements de la sécurité sociale
- Les contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire) qui permettent de couvrir risque de perte de la moitié de leur traitement de base voire de tout ou partie du régime indemnitaire en fonction des dispositions du règlement intérieur de chaque collectivité en cas d'absence de plus de 3 mois. Le contrat prévoyance peut également prévoir les compléments de salaire en cas d'invalidité partielle ou totale et/ou un complément retraite du fait de la décote de pension liée à l'invalidité et/ou un capital décès

Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Deux types de dispositifs sont éligibles à la participation employeur :

- La convention de participation : l'employeur contracte avec un opérateur pour un dispositif en santé et/ou en prévoyance. La participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat
- La labellisation : une liste de contrats proposés par des opérateurs reçoit un « agrément » permettant à l'agent qui y souscrit de bénéficier de la participation employeur

Les deux dispositifs sont exclusifs l'un de l'autre pour chaque domaine à couvrir.

L'adhésion des agents à ces contrats est facultative.

Par ailleurs, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 confie une nouvelle mission obligatoire aux centres de gestion qui doivent proposer une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités ou établissements publics d'y adhérer. Le Centre de gestion du Cher a proposé une convention de participation en santé et en prévoyance dès le 1^{er} janvier 2023 au bénéfice de l'ensemble des communes qui ont souhaité y adhérer.

Les évolutions liées au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement sont les suivantes :

- **En santé** : une participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence fixé à 30 €, soit 15 € minimum par agent à verser à partir du **1^{er} janvier 2026**. Cette participation doit couvrir un panier minimum de soins : ticket modérateur, forfait journalier hospitalier et dépenses de frais dentaires et optiques

- **En prévoyance** : une participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 20 % minimum d'un montant de référence de 35 €, soit 7 € minimum par agent sur un socle de garanties **au 1^{er} janvier 2025**

Par délibération n°261023-208 du 26 octobre 2023, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion à la convention de participation santé proposée par le groupement des centres de Gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher à compter du 1^{er} janvier 2024, avec une participation financière de 15 € accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation.

Par délibération n°250724-127 du 25 juillet 2024, le conseil communautaire a décidé de modifier la participation dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative pas les agents, pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisées, à hauteur de 7 € pour les catégories A, 10 € pour les catégories B et 14 € pour les catégories C.

Il est précisé que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

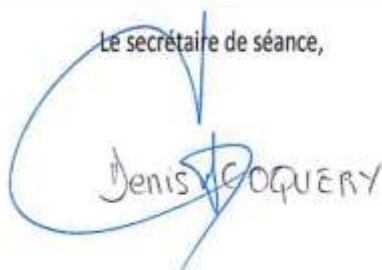
Il convient donc de débattre des principaux points ci-dessous :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...)
- Le rappel de la protection sociale statutaire
- La nature des garanties envisagées
- Le niveau de participation et sa trajectoire
- Le calendrier de mise en œuvre

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_186-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-186

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :
Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 171122-181 DU 17 NOVEMBRE 2022 RELATIVE A LA REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES TEMPORAIRES DANS LES CENTRES DE LOISIRS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Par délibération n° 171122-181 du 17 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la rémunération des agents non titulaires (mercredi, petites et grandes vacances) au forfait, conformément aux indices de la fonction publique, des temps de préparation/réunions, nuitée et accueil du matin comme suit :

POSTE	FORMATION	DUREE	FORFAIT JOURNALIER conformément aux indices de la Fonction publique
Directeur diplômé	B.A.F.D ou équivalent	Journée de 10h	92.00 €
Directeur en formation		Journée de 10h	90.00 €
Animateur référent/volant	B.A.FA ou équivalent	Journée de 10h	78.00 €
Animateur	B.A.F.A ou équivalent	Journée de 10h	70.00 €
Animateur en formation		Journée de 10h	63.00 €
Animateur non diplômé		Journée de 10h	57.00 €
Agent d'entretien		Journée de 7 h	71.00 €

- Forfait préparation/réunions : 1/10^{ème} du forfait journalier, selon les fonctions exercées (mercredis – avant séjours – pendant séjours - dans la limite de 8 heures par jour)
- Forfait nuitée : 5/10^{ème} du forfait journalier le plus bas, soit 28.50 € par nuitée
- Forfait accueil : 1.5/10^{ème} du forfait journalier le plus bas, soit 8.55 € par accueil

Afin d'assurer l'entretien des centres de loisirs, il conviendrait d'ajouter à la délibération susvisée un forfait pour le poste d'agent d'entretien non titulaires recrutés pour les mercredis et les vacances scolaires en fixant un deuxième forfait journalier de 5h à hauteur de 51 €, conformément aux indices de la fonction publique selon le tableau des rémunérations ci-dessous

POSTE	FORMATION	DUREE	FORFAIT JOURNALIER conformément aux indices de la Fonction publique
Directeur diplômé	B.A.F.D ou équivalent	Journée de 10h	92.00 €
Directeur en formation		Journée de 10h	90.00 €
Animateur référent/volant	B.A.FA ou équivalent	Journée de 10h	78.00 €
Animateur	B.A.F.A ou équivalent	Journée de 10h	70.00 €
Animateur en formation		Journée de 10h	63.00 €
Animateur non diplômé		Journée de 10h	57.00 €
Agent d'entretien		Journée de 7 h	71.00 €
Agent d'entretien		Journée de 5 h	51.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de la délibération n° 171122-181 du 17 novembre 2022 en ajoutant un forfait pour les postes « agent d'entretien » non titulaire recruté pour les mercredis et les vacances scolaires » en fixant un deuxième forfait journalier de 5h à hauteur de 51 €, conformément aux indices de la fonction publique

- d'autoriser le Président à signer tout document y afférent

- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,


République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 018-200066330-20261001-DE_011026_187-DE

Nombre de membres en
exercice : **52 titulaires**
Nombre de présents : **40**
Nombre d'absents : **12**
Nombre de votants : **49**
(9 pouvoirs)

Délibération n°011026-187

Publication sous forme
électronique sur le site :
www.terresduhautberry.fr
Date publication : 08/10/2026

Secrétaire de séance :
Denis COQUERY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1^{er} octobre 2026, à 18h30, Espace Henri Mitterrand à Sainte Solange, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT

Étaient présents (titulaires) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (suppléants) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis favorable du comité social territorial,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :
 - à compter du 1^{er} novembre 2026
- Au sein du service environnement, suite à la réussite au concours

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe territorial titulaire (relevant de la catégorie C) à temps complet (gestionnaire environnement)
Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 486, et à l'Indice majoré 425. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée

Par ailleurs, par délibération n° 020726-138 du 02 juillet 2026, le Conseil Communautaire a créé au sein du Service Petite Enfance – Enfance – Jeunesse – Pôle Petite Enfance un poste de puériculteur(rice) territorial(e) titulaire (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur(rice) Adjoint(e) de crèche. Il convient de transformer ce poste en un poste de puéricultrice territoriale hors classe titulaire (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de Directrice Adjointe de crèche.

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément au Code Général de la Fonction Publique, sur la base d'un contrat relevant de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 940, et à l'Indice majoré 769. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :

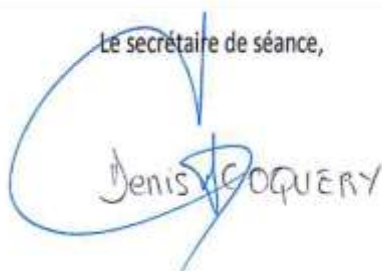
- Au sein du service environnement à compter du 1^{er} novembre 2026 :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe territorial titulaire (relevant de la catégorie C) à temps complet (gestionnaire environnement)

- de transformer selon les conditions susvisées :

- Un poste de puériculteur(rice) territorial(e) titulaire (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur(rice) Adjoint(e) de Crèche en un poste de Puéricultrice Territoriale Hors Classe (catégorie A) à temps complet pour exercer les fonctions de Directrice Adjointe de Crèche

Pour extrait conforme,
Signé électroniquement par : Christophe DRUNAT
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : CC - Terres du Haut Berry - Président

Le secrétaire de séance,

DENIS COQUERY



FEUILLET DE CLÔTURE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Étaient présents (titulaires) (38) : Jérôme DUPUY, Bruno SIRAVO, Sylvia FAUCARD, Stéphane BERTIN, Aurélien LAUNAY, Denis COQUERY, Laure GALLOIS, Franck JANSONNIE, Alexia JOURDIN, Cécile BORY, Odile BEDU, Jérôme VRILOR, Mireille FAGUET-TORCHON, Heinrich LANGERON, Stéphanie JACQUET, Frédéric FLAUX, Laurence BLASCO, Antoine MANET, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Emmanuel LAGRANGE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Bruno CANTELE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Dany MACHADO, Marie-Christine VERDIER, Aurélie CHABENAT, Guillaume OBRY, Nathalie THOMASSIN PICOT, Jean-Luc LEGER, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Etaient présents (suppléants) (2) :

Jean-Luc GITTON suppléant de Jean-Noël GUILLAUMIN
Flore CHAUVEAU suppléante de Cédric FISCHER

Absents excusés (12) :

Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Claude BAUGEY a donné pouvoir à Franck JANSONNIE
Jean-Loup VAN DER BEKEN a donné pouvoir à Cécile BORY
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Antoine MANET
Marie CALURAUD a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain APERT a donné pouvoir à Stéphanie JACQUET
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Marie-Christine VERDIER
Florence CLAVIER a donné pouvoir à Frédéric FLAUX
Laëtitia PERRIER a donné pouvoir à Jean-Luc LEGER
Joël COURVEAULLE, Laurence DELAPORTE, Elodie BRAS

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE LORS DE LA SÉANCE :

- n°011026-167 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation des représentants
- n°011026-168 - Approbation de la réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique d'un montant total de 2 500 000.00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de renouvellement des réseaux d'eau potable
- n°011026-169 - Budget Principal – Admission en créances éteintes
- n°011026-170 - Budget Ordures Ménagères – Admission en créances éteintes
- n°011026-171 - Budget SPANC – Admission en créances éteintes
- n°011026-172 - Budget Eau – Admission en créances éteintes
- n°011026-173 - Budget Assainissement – Admission en créances éteintes
- n°011026-174 - Budget Ordures Ménagères – Admission des créances en non-valeur

- n°011026-175 - Budget SPANC – Admission des créances en non-valeur
- n°011026-176 - Budget Eau – Admission des créances en non-valeur
- n°011026-177 - Budget Assainissement – Admission des créances en non-valeur
- n°011026-178 - Approbation de l'attribution du marché à procédure adaptée de travaux relatif à la réhabilitation du château d'eau de Sainte-Solange
- n°011026-179 - Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée entre la commune des Aix d'Angillon et la communauté de communes Terres du Haut Berry relative à la phase d'études préalables pour la réfection des voiries : Rue du Glacis, Rue de la Motte, Rue de l'Avenir (RD46) et Chemin de la Messe, situées sur la commune des Aix d'Angillon
- n°011026-180 - Atlas Intercommunal de la Biodiversité – Approbation de l'achat de panneaux pédagogiques
- n°011026-181 - Centre Céramique Contemporaine La Borne – Approbation des tarifs Grands Feux 2026
- n°011026-182 - Intégration de la commune de Brécly dans le groupement d'utilisateurs iNoé
- n°011026-183 - Approbation de la facturation des repas aux Francas dans le cadre de l'organisation du BAFA Territoire du 17 au 24 octobre 2026
- n°011026-184 - Approbation de la convention de participation et d'organisation passée entre la commune de Mehun-sur-Yèvre et la communauté de communes Terres du Haut Berry pour l'accueil de loisirs pendant les petites et les grandes vacances scolaires pour les enfants des familles résidants sur la commune d'Allouis
- n°011026-185 - Protection sociale complémentaire – Organisation d'un débat
- n°011026-186 - Approbation de la modification de la délibération n°171122-181 du 17 novembre 2022 relative à la rémunération des agents non titulaires temporaires dans les centres de loisirs
- n°011026-187 - Modification du tableau des effectifs

Le Président,
Christophe DRUNAT



Le secrétaire de séance,
Denis COQUERY